

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires sont prises en Mairie - service Enseignement, aux jours et horaires suivants :

Les lundis, mardis, mercredis et vendredi
de 8H45 à 11H45 et de 13H30 à 16H30
les jeudis
de 8H45 à 11h45 et de 13H30 à 18H30

Lors de l'inscription scolaire, vous pourrez également procéder à l'inscription à la restauration scolaire et/ou à l'accueil périscolaire et aux temps d'activités périscolaires.

DOCUMENTS A FOURNIR :

1. Justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (facture eau, téléphone, quittance de loyer, assurance habitation...),
2. Livret de famille ou à défaut l'acte de naissance de moins de 3 mois de l'enfant,
3. N° et Notification quotient CAF ou MSA **au 1^{er} janvier de l'année en cours ou après** (pour les non-allocataires ou les personnes ne percevant pas de prestation, dernier avis d'imposition sur le revenu),
4. Carnet de santé de l'enfant,
5. En cas de séparation ou divorce, fournir le Jugement **et/ou** autorisation de l'autre parent à scolariser l'enfant sur TRELAZE avec copie de sa carte d'identité,
6. RIB, si vous souhaitez optez pour le prélèvement automatique dans le cas d'une inscription à la restauration scolaire et/ou à l'accueil périscolaire.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires sont prises en Mairie - service Enseignement, aux jours et horaires suivants :

Les lundis, mardis, mercredis et vendredi
de 8H45 à 11H45 et de 13H30 à 16H30
les jeudis
de 8H45 à 11h45 et de 13H30 à 18H30

Lors de l'inscription scolaire, vous pourrez également procéder à l'inscription à la restauration scolaire et/ou à l'accueil périscolaire et aux temps d'activités périscolaires.

DOCUMENTS A FOURNIR :

1. Justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (facture eau, téléphone, quittance de loyer, assurance habitation...),
2. Livret de famille ou à défaut l'acte de naissance de moins de 3 mois de l'enfant,
3. N° et Notification quotient CAF ou MSA **au 1^{er} janvier de l'année en cours ou après** (pour les non-allocataires ou les personnes ne percevant pas de prestation, dernier avis d'imposition sur le revenu),
4. Carnet de santé de l'enfant,
5. En cas de séparation ou divorce, fournir le Jugement **et/ou** autorisation de l'autre parent à scolariser l'enfant sur TRELAZE avec copie de sa carte d'identité,
6. RIB, si vous souhaitez optez pour le prélèvement automatique dans le cas d'une inscription à la restauration scolaire et/ou à l'accueil périscolaire.